



## APPEL A PROJET

De : Service Relations Publiques Internationales

Saint-Nazaire, le 23 mai 2018

### APPEL A PROJET \_ CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE \_1918 / 2018

La ville de Saint-Nazaire, de par son histoire, est très sensible aux valeurs de paix et de fraternité et à respecter le devoir de mémoire. Elle s'attache notamment à organiser les cérémonies commémoratives en partenariat avec les associations et les établissements scolaires. La volonté de la municipalité est de mettre en œuvre un devoir de mémoire dynamique, ciblant particulièrement la transmission aux jeunes générations et leur implication.

C'est pourquoi la Ville de Saint-Nazaire lance un appel à projets autour du « Devoir de Mémoire », afin de recenser des opérations pouvant contribuer à rehausser la cérémonie de célébration du centenaire de la fin de la Grande guerre à Saint-Nazaire (11 novembre 2018).

#### Thème général et exclusif de l'appel à projet

- La fin de la première Guerre Mondiale et la construction de la Paix.

#### Objectifs

- Inciter les jeunes à s'inscrire dans une démarche de sensibilisation au devoir de mémoire et de construction de la paix. La démarche s'appuiera sur une production d'ordre culturel (dessins, exposition, poèmes...).
- Permettre à la jeune génération de découvrir ou redécouvrir le premier conflit mondial, pour qu'ils soient eux-mêmes vecteurs de la mémoire.
- Leur permettre de mieux appréhender les enjeux contemporains, notamment la lutte face à la barbarie et aux terrorismes.

#### Conditions de réalisation

- Public cible : Les jeunes nazairiens de moins de 25 ans.
- Démarche : travailler sur le devoir de mémoire et la construction de la paix.
- Résultat :  
Sur le fond, produire une réalisation qui vise à transmettre un discours de paix et de tolérance (armistice), à mettre en exergue l'absurdité des guerres, qui fasse le parallèle avec les conflits actuels...  
Sur la forme, utiliser un mode d'expression culturelle choisie, type théâtre, arts plastiques, écriture, photographie, arts visuels...

## Critères d'éligibilité du projet :

- Réalisation en 2018 (au plus tard novembre)
- Déroulement exclusivement sur le territoire nazairien
- Réalisation par des jeunes de moins 25 ans accompagnés par une structure (associations, établissements scolaires...)
- Originalité du projet (pas de projet déjà réalisé)
- Proposition répondant au résultat attendu (*cf. conditions de réalisation*)
- Restitution publique (exposition, présentation, interprétation, etc...) dans les jours précédant le 11/11/2018 ou le jour de la cérémonie commémorative. En tout état de cause, la date et les modalités de restitution de chaque projet devront nécessairement faire l'objet d'une discussion entre le porteur de projet et la Ville de Saint-Nazaire

La Ville sera particulièrement attentive aux projets qui :

- comprennent dans leur mise en œuvre ou qui ont pour objectif l'établissement d'un lien intergénérationnel
- impliquent un lien avec une association d'anciens combattants

## Candidatures et processus de sélection des dossiers

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter le service relations publiques et internationales par mail [protocole@mairie-saintnazaire.fr](mailto:protocole@mairie-saintnazaire.fr)

- Les dossiers-projets sont à adresser **impérativement avant le 17 septembre 2018** à :

Ville de Saint-Nazaire  
Service relations publiques et internationales  
A l'attention de Madame Isabelle Ravey-Lhinares, responsable de service  
Place François Blancho  
CS 40416  
44606 Saint-Nazaire Cedex

### Ou

par mail à : [protocole@mairie-saintnazaire.fr](mailto:protocole@mairie-saintnazaire.fr)

- les projets seront examinés afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection.
- Un jury, composé d'élus de la Ville de Saint-Nazaire et de techniciens en charge de la mise en œuvre des cérémonies commémoratives délibèrera à partir des projets présentés.
- Trois projets maximum seront retenus
- Les décisions seront notifiées à l'ensemble des porteurs de projet par courrier ou mail à compter de la semaine 38

## Diffusion de l'appel à projets :

- Les réseaux sociaux
- La presse locale
- Les maisons de quartiers
- Les associations jeunesse
- Les associations relevant du patrimoine et de la culture
- Les établissements scolaires et universitaires (tous niveaux)
- Les associations d'anciens combattants ou œuvrant pour le devoir de mémoire pour relai de l'information

## Calendrier opérationnel

- **23 mai 2018**: Lancement de l'appel à projets
- **17 septembre 2018** : Date limite de réception des projets
- **A compter de la semaine 38** : Jury, délibération et notification aux porteurs de projets

## Modalités de candidature

Le dossier de candidature est libre. Il comprendra à minima :

- Les éléments d'identité du porteur de projet (structure et contact)
- Le descriptif du projet précisant le territoire identifié et les publics ciblés
- Le résultat envisagé
- Un budget prévisionnel
- Les modalités de restitution du projet

## Modalités de soutien et/ou récompenses :

- Une subvention correspondant à 50% du budget du projet dans la limite de 2000 € et/ou l'accompagnement au projet par la Ville.